

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le DIX-NEUF NOVEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 13 novembre 2020

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeue>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme Christine DELIAS - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme OMAHSAN Faëza - Mme PIERA Martine – M. Serge PONSA - M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe -- Mme NOLIN Claire – M. PEREZ Julien –

ABSENTE :

Mme Liliane NGUYEN

AVAIENT PROCURATION :

M. PONSA Serge pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. RIFF Michel pour Mme NOLIN Claire – Mme DELIAS Christine pour M. PEREZ Julien.

**DEL-2020-154 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'évènement
« Académie de sportives » (BUDGET 2021)**

Monsieur le Maire INFORME l'Assemblée de la demande de subvention pour l'évènement sportif « Académie de sportives »

Il précise que cette subvention ne sera versée que dans le cas où l'évènement ait lieu en février 2021.

Cet évènement qui est amené à se développer sur la commune a un budget de 30 000 euros.

Il associe l'image du sport féminin et la cité préolympique de Font-Romeue. Il sera amené à avoir lieu fin octobre, ce qui est une période très favorable pour le développement d'un évènement médiatique hors haute saison.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 3000 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de 3000€ (trois mille euros) pour cet évènement.

DIT QUE ladite subvention sera inscrite au budget principal 2021 ;

MANDATE Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 20 novembre 2020



Le Maire,
Alain LUNEAU